

## REQUÊTES DE CONSULTATION PUBLIQUE OU DE MÉDIATION

Nom du projet : **Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques sur le territoire de la ville de Salaberry-de-Valleyfield par General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques – Canada Valleyfield inc. (3211-14-046)**

COTE	REQUÉRANT
8.4.1	M <sup>me</sup> Andréanne Paris Directrice générale Conseil régional de l'environnement de la Montérégie
8.4.2	M <sup>me</sup> Anne Françoise Van der Maren Citoyenne
8.4.3	M. Michel Proulx Maire de la municipalité Les Cèdres

8 janvier 2026

Alyson Gagnon  
Biologiste, M. Sc.  
Chargée de projet



Longueuil, 16 décembre 2025

Monsieur Bernard Drainville  
Cabinet du ministre  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements  
climatiques, de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande de tenue d'une audience publique au Bureau d'audience publique sur l'environnement pour le projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques sur le territoire de la ville de Salaberry-de-Valleyfield par General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques – Canada Valleyfield inc.**

Monsieur le Ministre,

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE de la Montérégie) a consulté la documentation disponible au registre des évaluations environnementales et participé à la séance publique d'information concernant le projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques sur le territoire de la ville de Salaberry-de-Valleyfield par General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques – Canada Valleyfield inc. Le projet prévoit la construction de 9 nouveaux bâtiments dans un objectif d'augmenter la capacité de production de matériaux énergétiques utilisés dans la fabrication de munitions. Par cette lettre, le CRE de la Montérégie souligne l'importance d'assurer un processus d'évaluation environnementale complet et transparent pour ce projet dans notre région.

### ***Préoccupations environnementales***

À ce jour, plusieurs éléments environnementaux liés tant à la phase de construction des installations qu'aux activités d'opération ont été soulevés et il est primordial d'évaluer pleinement les impacts directs, indirects et cumulatifs d'un tel projet sur l'environnement. Or, selon les données disponibles, le projet aurait des impacts sur la biodiversité locale et les milieux naturels. En effet, le projet prévoit la perte de près d'un hectare d'habitats de la couleuvre brune. Or, cette espèce menacée, qui est présente uniquement dans la grande région de Montréal, est très sensible à la perte et la fragmentation de son habitat.

Le CRE Montérégie se questionne d'ailleurs sur comment les étapes soit éviter, minimiser et ensuite compenser, ont été appliquées dans le cadre de la conception du présent projet. En effet, les scénarios présentés dans l'étude d'impact par le promoteur ne présentent aucune analyse d'un évitement des milieux naturels, or cet élément nous apparaît essentiel pour une analyse du dossier.

Le CRE Montérégie se questionne plus particulièrement sur les risques occasionnés par le projet liés à l'émission de contaminants autant dans l'air, l'eau que le sol ainsi que les impacts indirects et cumulatifs de ces

contaminants potentiels sur l'environnement et la santé des populations avoisinantes. L'étude d'impact reconnaît une augmentation des émissions atmosphériques associée à l'accroissement des activités industrielles (poussières, composés organiques volatils, substances énergétiques). Toutefois, bien que l'entreprise a mentionné lors de la séance d'information du 15 décembre 2025 faire des suivis de la qualité de l'air sur son site, l'étude d'impact présente uniquement les données des stations du réseau de suivi de la qualité de l'air du Québec situées à plusieurs kilomètres du site ou issues de modélisations. De plus, les effets cumulatifs avec les sources existantes (installations actuelles, transport routier, autres activités industrielles régionales) sont peu approfondis.

Il en va de même en ce qui a trait à la contamination des eaux de surfaces et souterraines. L'étude d'impact ne permet pas d'apprécier les niveaux de dépassement des critères de qualité de l'eau ainsi que leur évolution dans le temps. De plus, l'ensemble des eaux usées du site sont acheminées à la station d'assainissement des eaux usées de la ville de Salaberry-de-Valleyfield. Or, aucune évaluation sur la capacité de la station d'assainissement pour traiter les contaminants et volumes d'eau générés par le projet n'est présentée.

Finalement, étant donné que les installations sont en opération depuis le début des années 1940, il y a un risque important de présence de sols contaminés sur l'ensemble des secteurs visés par le présent projet. Le principe de précaution doit donc être appliqué. Des préoccupations demeurent sur la gestion des sols, de leur exposition aux intempéries, à leur dépôt au lieu de disposition des sols contaminés.

### ***Préoccupations sociales***

En tenant compte de l'ampleur du projet et des nombreuses préoccupations soulevées par la population locale au courant des dernières semaines, particulièrement en ce qui a trait à la santé et la sécurité de la population avoisinante, il est essentiel d'ouvrir un dialogue constructif avec la population. Par sa structure, la tenue d'audiences publiques du BAPE permettrait à la fois la participation du public, d'organismes locaux et d'expert-e-s sur l'ensemble des facettes du projet dans des conditions propices facilitant l'approfondissement des connaissances et l'expression de tous les points de vue.

### ***Intérêt de l'organisme pour le dossier***

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE de la Montérégie) est un organisme sans but lucratif né de l'initiative du milieu, en 1989. Par son rôle d'expert, d'influence et de conseil en environnement et développement soutenable, le CRE de la Montérégie a pour mission de rassembler et guider les acteurs territoriaux. Expert dans le domaine de l'environnement, le CRE Montérégie intervient dans des domaines d'action variés tels que les changements climatiques, l'énergie, la biodiversité, l'aménagement du territoire, les matières résiduelles, l'eau ou les sols. À ce titre, le CRE de la Montérégie est mandaté par le MELCCFP pour :

- Concerter, conseiller et influencer les intervenants régionaux en matière d'environnement et de développement durable ;
- Effectuer une veille sur les enjeux environnementaux prioritaires régionaux ;
- Mener des activités et/ou produire des outils.

Le CRE de la Montérégie est donc d'avis que par l'ampleur potentielle des enjeux environnementaux et sociaux, la mise en place d'un processus complet d'audience publique du BAPE est incontournable et permettrait de faire une évaluation approfondie et transparente des impacts d'un tel projet. Nous demandons donc, en votre qualité de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, qu'un mandat en vertu de l'article de la Loi sur la qualité de l'environnement soit confié au BAPE pour tenir une

enquête et des audiences publiques sur le projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques sur le territoire de la ville de Salaberry-de-Valleyfield par General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques – Canada Valleyfield inc.

En espérant que vous serez en mesure d'accorder une suite favorable à notre requête et dans l'attente de votre décision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.



---

Andréanne Paris  
Directrice générale  
CRE de la Montérégie



---

1150, rue Saint-Laurent Ouest, Longueuil (Québec), J4K 1E3  
450-651-2662 | [info@crem.qc.ca](mailto:info@crem.qc.ca)



## Gagnon, Alyson

---

**De:** Hébert, Frédéric  
**Envoyé:** 5 janvier 2026 11:38  
**À:** Gagnon, Alyson  
**Cc:** Bélanger, Annie  
**Objet:** TR: SCW-1337635\_BAPE Demande examen public du projet d'agrandissement General Dynamics Salaberry-de-Valleyfield\_Anne Françoise Van der Maren

Alyson,

Après vérification auprès du SG, voici la dernière demande reçue concernant le projet de General Dynamics.

Bonne journée!

### Frédéric Hébert

Bureau du sous-ministre adjoint aux autorisations environnementales et aux opérations régionales  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
[frederic.hebert@environnement.gouv.qc.ca](mailto:frederic.hebert@environnement.gouv.qc.ca)

---

**De :** SCW-SMAAEOR <[SCW-SMAAEOR@environnement.gouv.qc.ca](mailto:SCW-SMAAEOR@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 5 janvier 2026 11:25  
**À :** SCW-DGEES <[scw-dgees@environnement.gouv.qc.ca](mailto:scw-dgees@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Cc :** Courtemanche, Ian <[ian.Courtemanche@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ian.Courtemanche@environnement.gouv.qc.ca)>; Dionne, Zara <[Zara.Dionne@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Zara.Dionne@environnement.gouv.qc.ca)>; Levesque, Annie <[Annie.Levesque2@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Annie.Levesque2@environnement.gouv.qc.ca)>; Hébert, Frédéric <[Frederic.Hebert@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Frederic.Hebert@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** TR: SCW-1337635\_BAPE Demande examen public du projet d'agrandissement General Dynamics Salaberry-de-Valleyfield\_Anne Françoise Van der Maren

Bonjour,

Pour votre suivi.

[Suivi de la correspondance, consultation, création ou mise à jour d'une demande](#)

Bonne journée,

### Marianne Rivest

Adjointe administrative  
Bureau du sous-ministre adjoint aux autorisations environnementales et aux opérations régionales  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
[marianne.rivest@environnement.gouv.qc.ca](mailto:marianne.rivest@environnement.gouv.qc.ca)

---

**De :** Réception 30e - MELCCFP <[reception.30e@environnement.gouv.qc.ca](mailto:reception.30e@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Envoyé :** 5 janvier 2026 11:12  
**À :** SCW-SMAAEOR <[SCW-SMAAEOR@environnement.gouv.qc.ca](mailto:SCW-SMAAEOR@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Cc :** Émond, Marie-Hélène <[marie-helene.emond@environnement.gouv.qc.ca](mailto:marie-helene.emond@environnement.gouv.qc.ca)>  
**Objet :** SCW - 1337635\_TR : BAPE Demande examen public du projet d'agrandissement General Dynamics Salaberry-de-Valleyfield\_Anne Françoise Van der Maren

La demande a été ajoutée au dossier SCW-1337635.

---

**De :** Émond, Marie-Hélène <[marie-helene.emond@environnement.gouv.qc.ca](mailto:marie-helene.emond@environnement.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 5 janvier 2026 10:18

**À :** Réception 30e - MELCCFP <[reception.30e@environnement.gouv.qc.ca](mailto:reception.30e@environnement.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Hébert, Frédéric <[Frederic.Hebert@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Frederic.Hebert@environnement.gouv.qc.ca)>

**Objet :** BAPE Demande examen public du projet d'agrandissement General Dynamics Salaberry-de-Valleyfield\_Anne Françoise Van der Maren

Bonjour,

@Réception 30e - MELCCFP : inscrire au SCW

Secteur : AEOR

Action : suivi approprié

Merci

Marie-Hélène

---

**De :** Anne Françoise Van der Maren [REDACTED]

**Envoyé :** 29 décembre 2025 15:14

**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Demande examen public du projet d'agrandissement General Dynamics Salaberry-de-Valleyfield

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [REDACTED] [Pourquoi c'est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Cabinet du ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)

**Objet : Demande d'examen public du projet - Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield**

Monsieur le ministre,

En ma qualité de résidente de la municipalité de Les Cèdres, riveraine du fleuve Saint-Laurent, localisée en face de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques General Dynamics à Salaberry de Valleyfield, je souhaite exprimer mes craintes face au projet d'agrandissement de la dite usine et demander qu'un examen public du projet soit réalisé.

Je comprends que le projet puisse avoir un intérêt dans le contexte géo-politique actuel. Cependant, j'estime que des mesures doivent être prises afin de protéger les populations et l'environnement de proximité. L'écoute de la présentation de la séance publique d'information du 15 décembre 2025 ne m'a pas rassurée sur deux points bien précis.

1. La présentation des résultats de l'étude d'impact semble démontrer un impact moyen durant la période de construction, ainsi que d'exploitation de l'agrandissement de l'usine, à la fois sur la qualité des eaux de surface et des sédiments et sur la qualité des sols et des eaux souterraines.
  - Par conséquent, je demande au ministère d'imposer à l'usine General Dynamics de Salaberry-de-Valleyfield que des mesures supplémentaires soient prises pour davantage atténuer les impacts sur la qualité des eaux de surface et des sédiments et sur la qualité des sols et des eaux souterraines
  
2. Si la présentation des résultats de l'étude d'impact du projet semble démontrer des résultats positifs sur la qualité de l'air, grâce à la modernisation des processus de production, des inquiétudes importantes demeurent pour plusieurs de mes voisins et moi-même en termes de qualité de l'air. En effet, des feux à ciel ouvert sont réalisés régulièrement, de l'aveu même des représentants de l'entreprise (avec fumée blanche et avec fumée noire) et comme en fait foi la photo que j'ai prise le 17 octobre 2025. Je comprends que des mesures ont été réalisées selon vos recommandations à Sainte-Anne-de-Bellevue et Saint-Anicet. Cependant, aucune mesure n'a été prise dans un rayon de moins de 15km de l'usine et je me questionne sur le moment de la prise de mesure, sans doute sans lien avec un événement de feu à ciel ouvert.
  - Par conséquent, je demande au ministère :
    - Que des exigences soient imposées à l'usine General Dynamics de Salaberry-de-Valleyfield pour l'installation d'incinérateurs pour détruire de manière sécuritaire les résidus ainsi que les emballages contaminés et autres matériaux faisant l'objet de feux à ciel ouvert, ainsi que la captation des résidus dégagés dans l'air.
    - Que des exigences soient imposées afin que des mesures de la qualité de l'air soient effectuées dans un rayon de 1km, 3km, 5km, 10km et 15 km de l'usine General Dynamics de Salaberry-de-Valleyfield, en particulier lors des événements de feu à ciel ouvert dégageant de la fumée noire. Une unité mobile, telle que celle utilisée pour la surveillance de la qualité de l'air lors d'événements ponctuels (comme lors de l'explosion de l'usine BEM de Coteau-du-Lac) pourrait être utilisée à cette fin.

Je vous remercie pour l'attention que vous accordez à ma requête et vous prie de croire en la sincérité de ma démarche.

Anne Françoise Van der Maren

████████████████████

██████████

[REDACTED]

[REDACTED]





MUNICIPALITÉ DES CÈDRES

Le 22 décembre 2025

**Honorable Bernard Drainville**

Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande de tenue d'un examen public – Dossier BAPE 3211-14-046  
Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques**

---

Monsieur le Ministre,

La présente vise à solliciter officiellement, au nom de la Municipalité des Cèdres, la tenue d'un examen public par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) relativement au *Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield*, dossier BAPE 3211-14-046.

La Municipalité des Cèdres est située sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, dans la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges. Elle compte 7 184 habitants, dont 2 214 résidents dans le noyau villageois. Le site de General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques – Canada Valleyfield inc. est implanté sur la rive opposée du fleuve, à moins de 1,5 km du noyau villageois de Les Cèdres, lequel est sous le vent dominant par rapport aux installations industrielles.

Le projet vise la modernisation et l'agrandissement des installations industrielles existantes, incluant la construction de dix nouveaux bâtiments afin d'accueillir une nouvelle ligne de production de matériaux énergétiques, et d'augmenter la capacité de production annuelle de 6 à 16 millions de livres de poudre M31-A2. Cette expansion substantielle soulève des préoccupations en matière de sécurité publique, de santé environnementale et de participation citoyenne.

.../3

Selon l'étude d'impact déposée par l'initiateur, des répercussions sont à prévoir notamment sur la qualité de l'air, la qualité de l'eau et son traitement, les sols ainsi que le bruit. Or, il est préoccupant de constater que les deux seuls sites d'analyse de la qualité de l'air retenus sont situés respectivement à 16 km et 27 km du site, sans point de référence à proximité des zones habitées les plus exposées, notamment le noyau villageois de la Municipalité des Cèdres.

Par ailleurs, il a été mentionné lors de l'assemblée d'information que le suivi de la qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine n'est effectué que sur une base annuelle, ce qui est insuffisant compte tenu de l'intensification des activités projetées. Nous dénonçons aussi le maintien de pratiques de brûlage à ciel ouvert des résidus de production, ce qui est proscrit dans la majorité des pays industrialisés, alors que des technologies alternatives plus sécuritaires, telles que l'utilisation d'incinérateurs spécialisés, sont disponibles.

La nature des matériaux énergétiques produits expose également la population à des risques industriels sérieux, notamment en cas d'accident majeur (déflagration). La configuration géographique locale — absence de barrières physiques significatives entre les installations de *General Dynamics* et le territoire de la Municipalité des Cèdres — aggrave ces risques.

Enfin, les études produites à ce jour traitent très peu, voire pas du tout, des impacts sur les territoires situés au nord du fleuve Saint-Laurent, limitant ainsi la capacité des municipalités concernées d'évaluer adéquatement les risques et de participer pleinement au processus décisionnel.

Considérant l'ampleur du projet, l'augmentation marquée de la production, les risques environnementaux et de sécurité publique, ainsi que les lacunes observées dans l'analyse des impacts, la Municipalité des Cèdres estime qu'un examen public par le BAPE est essentiel afin d'assurer une analyse complète, indépendante et transparente, ainsi qu'une participation citoyenne éclairée.

En conséquence, par la résolution numéro 2025-12-486 adoptée lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025, la Municipalité des Cèdres demande respectueusement au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs d'ordonner la tenue d'un examen public du projet, conformément aux dispositions applicables.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente demande et demeurons disponibles pour toute information complémentaire ou rencontre jugée pertinente.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Le maire,



Michel Proulx

p.j. : Résolution numéro 2025-12-486

c.c : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs - bureau de Montréal  
141, avenue du Président-Kennedy, 8e étage  
Montréal (Québec) H2X 1Y4  
Courriel : [ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)

Mme Maryline Picard, députée de Soulanges et adjointe parlementaire de la ministre de la Famille

M. Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité des Cèdres



MUNICIPALITÉ DES CÈDRES

## Service du greffe

**Extrait de procès-verbal ou copie de résolution de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 18 décembre 2025 à 19h30 à l'Hôtel de Ville sis au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1, sous la présidence du maire, Michel Proulx, et à laquelle sont présents et formant le quorum :**

**Les conseillers, Alex Allen, Claude Généreux, Loïc Dewavrin, Russell Piché et Patrick Nadeau**

**Est absente : Patricia Perron, conseillère**

**Sont également présents :**

**Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance et Chantal Primeau, directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe**

---

**2025-12-486 Demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs la tenue d'un examen public du « Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield » par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

CONSIDÉRANT le « Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield »;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à moderniser et agrandir l'usine de General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques – Canada Valleyfield inc. située à Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT QUE l'initiateur souhaite construire dix nouveaux bâtiments sur le site actuel de l'usine afin d'accueillir une nouvelle ligne de production de matériaux énergétiques, portant sa capacité de production de 6 à 16 millions de livres de poudre M31-A2 annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le noyau villageois de la Municipalité des Cèdres, situé à moins de 2000 mètres vers l'est, donc sous le vent dominant, est en première ligne en termes d'exposition aux risques liés à la production de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE selon l'étude d'impact, des répercussions sont à prévoir notamment sur la qualité de l'air, la qualité de l'eau et son traitement, les sols et le bruit;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étude d'impact réalisé par le mandataire de l'initiateur, les deux seuls sites d'analyse de la qualité de l'air étaient situés respectivement à 16 et 27 kilomètres du site de production plutôt qu'à proximité de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'il a été mentionné lors de l'assemblée d'information que la fréquence du suivi de la qualité de l'eau de surface et souterraine n'était effectuée qu'annuellement;